



CHEZ SOI IMMO

transactions immobilières
www-chez-soi-immo.com

TABLEAU D'HONORAIRES D'AGENCE TTC

Au 01 Août 2020, T.V.A. en vigueur 20%

TRANSACTION

HONORAIRES (1) (3) (4)

Charge Vendeur (2)

Vente appartement, Villa, Vente Viager

- < 135 000 € : maximum de 9000 €
- ≥ 135 000 € : maximum 7%

Vente Terrain

- < 50 000 € : Forfait de 5000 €
- ≥ 50 000 € : maximum 10% si permis non accordé et maximum 6% si permis déjà accordé

Vente Parking, garage, cave

- < 25 000 € : Forfait maximum de 2500 €
- ≥ 25 000 € : Forfait maximum de 4000€

Vente Droit au bail ou Fond de commerce

- < 50 000 € : maximum de 8 000 €
- ≥ 50 000 € : maximum 10%

LOCATION

HONORAIRES (5)

LOCATION D'HABITATION VIDE OU MEUBLÉ (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail

10 €/m² Bailleur + 10 €/m² Locataire

Etats des lieux

3 €/m² Bailleur + 3 €/m² Locataire

Location garage (bail et état des lieux compris)

Forfait de 150 € pour le locataire
Forfait de 150 € pour le propriétaire

(1) Les honoraires affichés sont à la charge du vendeur, cependant, dans certains cas, à la demande du mandant, les honoraires pourront être à la signature du mandat à la charge de l'acquéreur, ils seront précisés dans ce sens sur le mandat de vente. (2) Le montant des honoraires pourra être arrondi au millier. (3) Il est précisé ici, qu'après concertation de la mission, le mandant et le ou les mandataires conviennent librement de la baisse du prix ainsi que des honoraires de l'agence et ce afin de tenir compte du marché et de l'aboutissement de la réalisation de la vente. Cette baisse de prix se fera par l'aboutissement d'un avenant signé d'un commun accord par les deux parties. (4) Les montants des honoraires affichés sont les montants maximums lors de la mise en vente. (5) Le montant des honoraires pourra être arrondi à la centaine.